

4c Situation de droit ou de fait de l'occupation

Pour les besoins du fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Départemental, les locaux sont utilisés à ce jour par les services de Laval Agglomération selon les dispositions d'un procès-verbal de mise à disposition.

Ils seront totalement libres d'occupation après transfert de ses activités au dans le nouvel équipement de la rue du Britais.

Le parking sera déclassé après enquête publique. Sa désaffectation interviendra au moment de la vente par sa fermeture physique.